

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00355

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC L'EPASE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ESPACES PUBLICS CONNEXES AU TRAMWAY DANS LES ZAC CHATEAUCREUX ET MANUFACTURE PLAINE ACHILLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. BARRIOL. Jean-Alain BARRIER, М. Denis M. Bernard BONNET, CHAROLLAIS-CHEYTION. M. André CHARBONNIER. Mme Emmanuelle M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, FRANCON. M. Michel GANDILHON, Pascal M. GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170731-D201700355i0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC L'EPASE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ESPACES PUBLICS CONNEXES AU TRAMWAY DANS LES ZAC CHATEAUCREUX ET MANUFACTURE PLAINE ACHILLE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2015, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a approuvé le programme de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway. Le 13 octobre 2016, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé le programme et l'Avant-Projet définitif de cette opération. Par la suite, Monsieur le Préfet de la Loire a déclaré cette opération d'utilité publique par un arrêté en date du 23 février 2017.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie de développement urbain globale du secteur nord-est de l'agglomération (création de nouveaux logements, développement de l'offre de loisirs, développement économique, aménagement des voiries, requalification des espaces publics, amélioration de l'habitat existant) dans un objectif d'attractivité du territoire. Cette stratégie et cet objectif sont partagés par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) notamment dans le cadre de l'aménagement de ses ZAC Châteaucreux (CHX) et Manufacture Plaine Achille (MPA), toutes deux traversées par la nouvelle ligne de tramway.

L'EPASE et Saint-Etienne Métropole se sont donc rapprochés pour élaborer conjointement les plans guides des futurs aménagements à mettre en œuvre dans ces ZAC à proximité de la future ligne de tramway, et pour définir les aménagements d'espaces publics à réaliser en priorité dans la temporalité des travaux du tramway.

Il ressort de ce travail conjoint, que les aménagements d'espaces publics suivants sont à réaliser en priorité :

Pour la ZAC « Châteaucreux » :

- réalisation d'un cheminement mode doux au niveau de l'actuel chemin du Bardot,
- réalisation d'un réseau d'assainissement d'eau pluviale et d'un réseau d'assainissement eaux usées le long du chemin du Bardot,
- travaux de reconstitution riveraine à l'arrière du 8 rue Louis Soulié.

Pour la ZAC « Manufacture Plaine Achille »:

- aménagement de la place Chossonerie / Innovation au sud du stade Geoffroy-Guichard,
- réalisation des cheminements piétons « Soleil Plaine Achille »,
- réalisation des cheminements piétons « Zénith Plaine Achille ».

Une partie de ces travaux sera réalisée directement par l'EPA (cheminements piétons de la ZAC MPA) mais l'autre partie, compte tenu de sa forte imbrication avec les travaux du tramway, sera réalisée d'un commun accord par Saint-Etienne Métropole avec un financement intégral de l'EPASE.

Afin de définir les conditions de réalisation de ces travaux par Saint-Etienne Métropole et de leur financement par l'EPASE, il y a lieu de conclure une convention spécifique, laquelle s'appuiera sur les dispositions d'une convention de partenariat antérieure au 23 janvier 2012.

Le montant estimatif des travaux et honoraires qui seront réalisés par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'opération de la 3^{ème} ligne de tramway et financés par l'EPASE au titre de sa mission d'aménageur des ZAC Châteaucreux et Manufacture Plaine Achille s'élève à 982 K€ HT, soit 1 178 K€ TTC.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention correspondante avec l'EPASE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention relative à la réalisation de travaux par Saint-Etienne Métropole au sein des ZAC Châteaucreux et Manufacture Plaine Achille avec un financement de l'EPASE,
- <u>les dépenses correspondant aux travaux et honoraires, estimées à 982 K€ HT soit 1178 K€ TTC, seront imputées à l'autorisation de programme « Réalisation d'une 3^{ème} ligne de tramway » sur les exercices 2017 et suivants.</u>
- <u>le remboursement par l'EPASE, estimé à 982 K€ soit 1 178 K€ TTC, sera comptabilisé dans l'autorisation de programme « Réalisation d'une 3^{ème} ligne de tramway » sur l'exercice 2018 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD